

RAPPORT DU GOUVERNEMENT AU POSTULAT DE MONSIEUR QUENTIN HAAS, DÉPUTÉ (PCSI), INTITULÉE « FAKE NEWS ET INTOX : APPRENDRE À S'INFORMER, UNE NECESSITÉ POUR UNE MEILLEURE AUTO-DEFENSE INTELLECTUELLE » (N°1300)

Madame la Présidente,
Mesdames les Députées,
Messieurs les Députés,

La motion n°1300 a été déposée le 29 janvier 2020. Suivant la recommandation du Gouvernement, le Parlement a accepté cet objet sous forme de postulat dans sa séance du 24 juin 2020. Dans sa prise de position, le Gouvernement indiquait qu'il était conscient de la situation et présentait les mesures déjà mises en place pour former les élèves.

Apprendre aux élèves à s'informer est une mission prioritaire pour l'école romande. Cette mission apparaît dans le nouveau Plan d'études romand de l'éducation numérique. Le Service de l'enseignement a participé activement à son élaboration en déléguant, au sein de son groupe de rédaction, deux membres du Centre d'émulation informatique du Jura (CEIJ).

D'autre part, le Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS) a fait le constat que l'école obligatoire et les divisions du postobligatoire avaient besoin d'une conduite coordonnée pour être en mesure de généraliser l'enseignement au numérique et par le numérique, et répondre de manière globale aux différentes interpellations parlementaires dans ce domaine, dont celle-ci. Pour atteindre cet objectif, il a inscrit dans le programme de législation le Plan d'action numérique jurassien de la formation (PANJuFo).

Plan d'études romand de l'éducation numérique

La Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) a promulgué le 18 mars 2021 le *Plan d'études romand de l'éducation numérique*. Son objectif est de permettre aux élèves de se construire une culture et une citoyenneté numériques.

Au premier cycle déjà, pour les élèves de 1^{ère} à 4^e année, la progression des apprentissages de la partie *Médias* définit des éléments qui favorisent l'appréhension des messages :

- découverte des spécificités de différents supports médiatiques ;
- découverte des éléments de lecture et de compréhension d'une image ;
- repérage des différents éléments entrant dans la composition d'un message médiatique ;
- sensibilisation aux intentions d'un message en tenant compte du contexte de communication.

Au deuxième cycle, pour les élèves de 5^e à 8^e année, ce sont des attentes fondamentales qui sont définies :

- l'élève utilise quelques critères pour évaluer la fiabilité d'une information ;
- l'élève repère quelques différences entre deux médias traitant d'un même sujet ;
- l'élève décode une image, un message sonore ou audiovisuel, en explicitant sa perception ;
- l'élève repère les intentions d'un message.

Au troisième cycle, pour les élèves de 9^e à 11^e année, les attentes fondamentales se développent :

- l'élève évalue la fiabilité et la portée de différentes sources d'information ;
- l'élève identifie la source, l'auteur, la date, le support, les intentions et la forme de différents messages médiatiques.

Ces attentes fondamentales sont complétées par des indications pédagogiques :

- réfléchir sur la traçabilité de l'information (agences de presse, sources, ...), les *fake news*, l'accès à l'information et l'enfermement dans des bulles culturelles, le marché de l'information, la manipulation de l'information et les donneurs d'alerte ;
- sensibiliser à l'importance des médias sociaux dans la société contemporaine ;
- comparer des images modifiées d'une même réalité (déformation, recadrage, ...).

PROGRESSION DES APPRENTISSAGES			ATTENTES FONDAMENTALES	INDICATIONS PEDAGOGIQUES
9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année	Au cours, mais au plus tard à la fin du cycle, l'élève...	Ressources, indices, obstacles. Notes personnelles
Liens: Langues – Sciences humaines et sociales – Arts – EG – CT				
MÉDIAS ET SOCIÉTÉ				
Identification de différents types de messages véhiculés par les médias (informatif, publicitaire, individuel, institutionnel, ...) et évaluation critique de la source ②			▫ évalue la fiabilité et la portée de différentes sources d'information	Réfléchir sur la traçabilité de l'information (agences de presse, sources, ...), les "fake news", l'accès à l'information et l'enfermement dans des bulles culturelles, le marché de l'information, la manipulation de l'information et les donneurs d'alerte

Illustration 1 : extrait du plan d'études romand d'éducation numérique, (mars 2021). Les attentes fondamentales constituent le socle minimum à atteindre par tous les élèves avant la fin du cycle, ici avant la fin de l'école secondaire.

Mise en application

Alors que certains cantons ont choisi d'ajourner l'application du *Plan d'études romand de l'éducation numérique*, le canton du Jura a décidé qu'il entrerait en vigueur par étapes dès la rentrée d'août 2021.

En quelques mois, le moyen d'enseignement *Carnet de suivi MITIC (Education aux Médias et à l'Information) du cycle 2* a été réécrit en intégrant les attentes fondamentales du *Plan d'études romand d'éducation numérique* et est devenu le *Carnet d'éducation numérique du 2^e cycle*.

Aujourd'hui, chaque élève de ce cycle possède le nouveau carnet et doit cocher par exemple la compétence 8 (*Je connais quelques moyens pour savoir si une information peut être considérée comme fiable*) au moment où il/elle l'aura travaillée.

Pour atteindre les compétences définies, une leçon d'éducation numérique a été introduite dans l'horaire hebdomadaire des élèves de 7^e année en août 2021. Des enseignants ont été formés par la Haute école pédagogique (HEP), en collaboration avec le Centre d'émulation informatique du Jura (CEIJ), afin de dispenser cette leçon.

Un plan de progression, construit sur les balises (activités créées par le Centre MITIC interjurassien) et le moyen d'enseignement *Connected 1*, a été élaboré. De la gestion du débit de l'information à la fiabilité de l'information en passant par la manipulation d'images, nombreux sont les chapitres qui permettent aux élèves d'apprendre à s'informer.

Le développement conséquent de l'éducation numérique dans l'école jurassienne se poursuivra en août 2022 avec l'introduction d'une nouvelle leçon d'éducation numérique dans l'horaire hebdomadaire des élèves de 8^e année.

En août 2022 toujours, les carnets d'éducation numérique de 1^{re}-2^e et de 3^e-4^e remplaceront les carnets de classe et de suivi MITIC du premier cycle. Ces nouveaux moyens d'enseignement obligatoires contiendront eux aussi les attentes fondamentales du *Plan d'études romand d'éducation numérique*.

Au troisième cycle, un plan de progression est en cours d'écriture. Il sera basé sur les moyens d'enseignement *Connected 2* et *Connected 3* qui proposent de nombreuses activités permettant de développer ses compétences médiatiques. Le plan de progression aura également une dominante interdisciplinaire puisque la fiabilité de l'information est un sujet abordé dans les nouveaux moyens d'enseignement d'histoire et de géographie.

Plan d'action numérique jurassien de la formation

Le *Plan d'études romand de l'éducation numérique* définit les compétences à acquérir. Mais cette acquisition ne sera possible que si des conditions cadres suffisantes sont mises en place.

Dans ce but, le Service de l'enseignement, par son Centre d'émulation informatique du Jura (CEIJ) et des représentants du Service de la formation postobligatoire (SFP) ont élaboré, sous la gouvernance du Comité de pilotage présidé par le ministre de la Formation, un *Plan d'action numérique jurassien de la formation* (PANJuFo).

Le plan se déploie sur 4 axes :

1. Assurer l'atteinte des objectifs fondamentaux en éducation numérique définis dans les plans d'études par tous les élèves et apprenants.
2. Assurer la formation de tous les enseignants dans le domaine numérique et leur accompagnement par des personnes ressources.
3. Assurer les conditions matérielles et logicielles pour les apprenants, les enseignants et les administrations scolaires.
4. Assurer une intégration des outils numériques sûre, raisonnable et respectueuse du développement durable.

Le *Plan d'action numérique jurassien de la formation*, décliné en 20 actions, a été accepté par le Gouvernement pour lequel il représente un projet important de la législature. Il est dorénavant entre les mains du Parlement.

Doter les élèves jurassiens de compétences qui leur permettront d'être armés face à toute tentative de désinformation est un objectif auquel le Gouvernement est attaché.

MÉDIAS	
5e à 8e	7e à 8e
1. Je sais trouver des informations :	8. Je connais quelques moyens pour savoir si une information peut être considérée comme fiable. ☐
☐ dans un journal	
☐ sur un site web	9. Je compare une information diffusée dans deux médias (journal, site web, ...). ☐
☐ autre : _____	



Illustration 2 : extrait du carnet d'éducation numérique pour le 2^e cycle, outil de suivi et d'auto-évaluation pour les élèves. Son utilisation a été rendue obligatoire par le Service de l'enseignement et il est directement relié au plan d'études d'éducation numérique.

Le *Plan d'action numérique jurassien de la formation* s'insère dans un programme ambitieux mais essentiel dans notre société contemporaine hautement numérisée, un programme dont le dessein est de permettre aux élèves et aux étudiants jurassiens de se construire une culture et une citoyenneté numériques.

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement considère avoir satisfait aux requêtes de ce postulat qui, en conséquence, peut être classé.

Le Gouvernement vous présente, Madame la Présidente, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, ses salutations distinguées.

Delémont, le 21 juin 2022

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
Le Chancelier


Jean-Baptiste Maître